

Rapport annuel
Le prix et la qualité du
Service public d'élimination des déchets
Année 2014

REÇU LE
12 JUIN 2015
Sous-Préfecture
MONTARGIS



Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères
Des cantons de Gien, Châtillon Coligny, Briare et Châtillon sur Loire
48 Quai de Châtillon – BP 20005 – 45501 GIEN CEDEX
Tél. 02.38.67.06.37 / Fax 02.38.38.05.47

	d'Arrabloy	pour tri et recyclage
Cartons des déchetteries *	Centre de tri à Lorris	Tri et recyclage
Végétaux	Plate forme de compostage de Saint Aignan des Gués	Compostage
Ferrailles des déchetteries	Entreprise RIC Environnement	Recyclage
Gravats des déchetteries	Centre d'enfouissement technique	Réutilisation
Encombrants déchetteries	Installation de stockage des déchets non dangereux de Saint Aignan des Gués	Enfouissement
Piles	Société SCRELEC	Recyclage
Pneus	Société ERRIC	Recyclage
Cartouches	Société COLLECTOR	Recyclage
Bois	Plate forme de Chaingy	Recyclage Panneau de particule
Ampoules basses consommation et fluo	Société RECYLUM	Recyclage
Radiographies	Société Rhône Alpes Argent	Recyclage
DEEE	Société Eco-Systèmes	Recyclage

*Cartons de déchetteries expédiés vers les repreneurs à raison de 80% en France et 20% en Espagne

1. Nature des traitements

1.1 Prestations de traitement assurées par le SMICTOM

a) Le tri

L'objectif du centre de tri est de :

- éliminer les erreurs de tri des ménages (les refus de tri sont évacués vers l'usine d'incinération d'Arrabloy),
- trier les emballages et les journaux-magazines pour les conditionner, les stocker et les évacuer vers les repreneurs.

↳ Le centre de tri d'Ormoy

Le centre de tri exploité par SOREPAR COVED est équipé de la manière suivante :

- 1 séparateur à courant de Foucault,
- 1 tri optique des corps creux,
- 1 pont bascule 50 tonnes,
- 1 déchiqueteur pour archives et documents confidentiels,
- 1 chaîne de tri « papiers »,
- 1 chaîne de tri « multi-matériaux »,
- 2 plates-formes alvéolées pour le stockage des matériaux,
- 1 presse hydraulique automatique 100 tonnes,
- 1 presse hydraulique 20 tonnes,
- 1 atelier pour entretien du matériel.

1.2 Prestations de traitement assurées par le SYCTOM

a) Le transfert

Cette prestation recouvre les transferts suivants :

- a. le transfert des ordures ménagères et autres déchets ponctuels incinérables collectés sur le territoire du SICTOM de Châteauneuf sur Loire vers l'usine d'incinération d'Arrabloy
- b. le transfert des résidus solides d'incinération
- c. le transfert des refus de la chaîne de préparation de l'usine d'incinération
- d. le transfert des encombrants du SMICTOM vers le centre de stockage des déchets ultimes de Saint Aignan des Gués.

b) Le compostage

Le SYCTOM assure le traitement par compostage des déchets végétaux collectés sur les territoires des SICTOM de la région de Châteauneuf sur Loire et SMICTOM des cantons de Gien, Châtillon Coligny, Briare et Châtillon sur Loire.

Les végétaux du SICTOM de Châteauneuf sur Loire sont traités sur une plate forme de compostage situé à Saint Aignan des Gués exploitée par la société SETRAD. Les végétaux du SMICTOM de Gien sont traités, pour une partie sur la plate forme de Saint Aignan des Gués exploitée par SETRAD et, pour une autre partie, sur la plate forme de compostage de Fontenouilles exploitée par la société DECHAMBRE.

c) Le centre de stockage des déchets ultimes (enfouissement)

L'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) est située sur la commune de Saint Aignan des Gués, au lieu-dit La Plaine.

d) L'incinération

L'usine de valorisation énergétique des déchets ménagers, utilisant la technique de combustion par lit fluidisé rotatif, est située sur la commune d'Arrabloy.

2. Tonnages traités

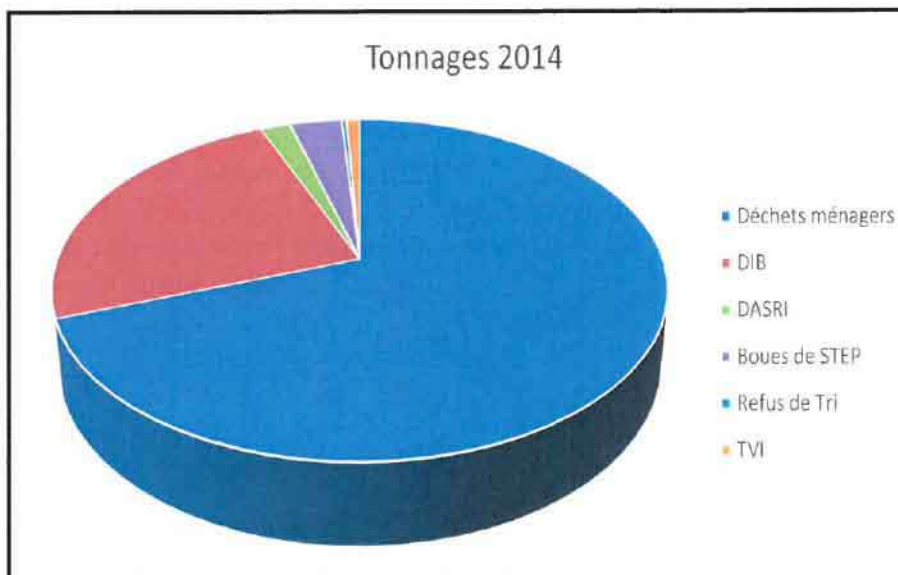
Le centre de stockage des déchets ultimes :

Au cours de l'année 2014, l'ISDND a réceptionné 20 341,10 tonnes de déchets comme suit :

Déchets traités	Tonnages 2012	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Evolution
Déchets publics (Encombrants)	11 688,70	12 550,20	13 657,25	8,82%
Cendres sous chaudières, cyclones, refus de chaîne	3 105,60	2 113,75	1 690,70	-20,01%
Déchets privés (Déchets industriels)	4 992,00	8 144,95	4 993,15	-38,70%
TOTAL	19 786,30	22 808,90	20 341,10	-10,82%

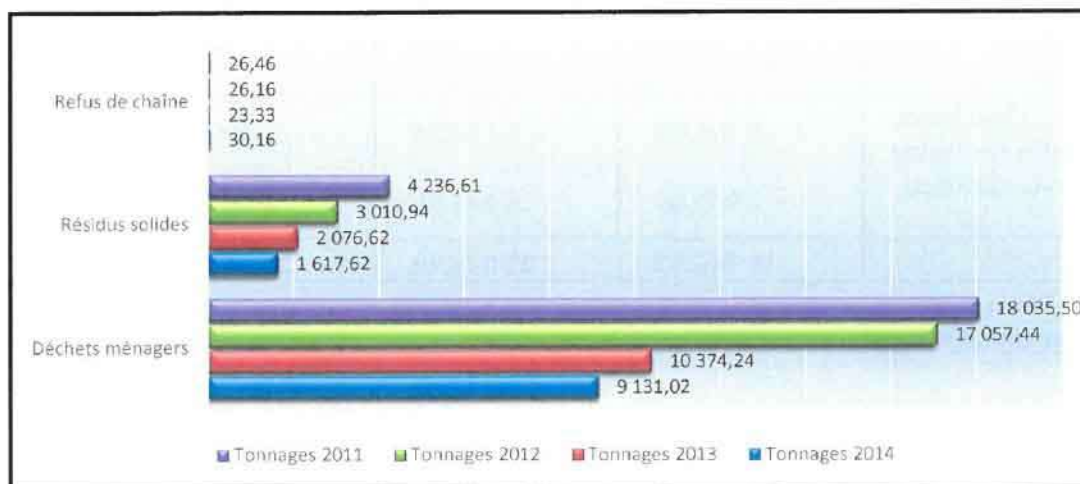
L'usine d'incinération :

Déchets traités	Tonnages 2012	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Evolution
Déchets ménagers	49 650,00	42 073,00	43 937,00	4,43%
DIB	10 227,00	16 220,00	15 243,00	-6,02%
DASRI	886,00	888,00	1 203,00	35,47%
Boues de STEP	2 165,00	1 973,00	2 053,00	4,05%
Refus de Tri	255,00	43,00	185,00	330,23%
TVI	176,00	465,00	530,00	13,98%
TOTAL	63 359,00	61 662,00	63 151,00	2,41%



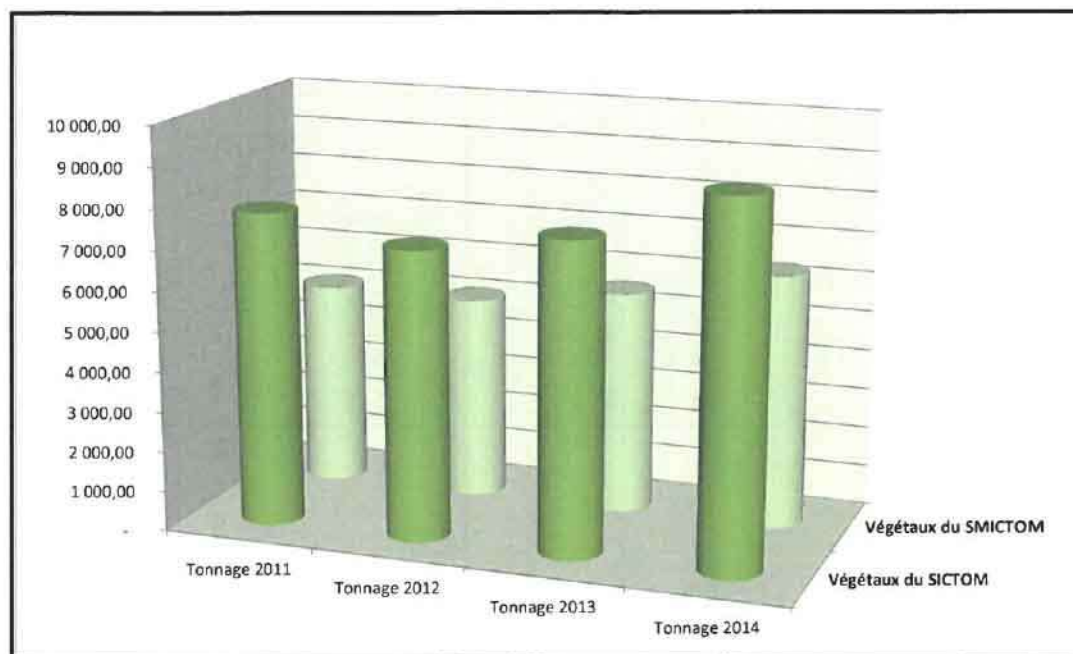
Le transfert :

Déchets transférés	Tonnages 2012	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Evolution
Déchets ménagers	17 057,44	10 374,24	9 131,02	-11,98%
Résidus solides	3 010,94	2 076,62	1 617,62	-22,10%
Refus de chaîne	26,16	23,33	30,16	29,28%
TOTAL	20 094,54	12 474,19	10 778,80	-13,59%



Le centre de compostage de végétaux :

Déchets traités	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Evolution
Végétaux du SICTOM	7 195,98	7 730,73	9 037,01	16,90%
Végétaux du SMICTOM	5 083,90	5 564,65	6 332,22	13,79%
TOTAL	12 279,88	13 295,38	15 369,23	15,60%



II. Les indicateurs financiers

A. Les modalités d'exploitation

Il sera précisé ici le mode de gestion des services de collecte et de traitement des ordures ménagères. Ce tableau de présentation permet une vision globale des différents modes d'exploitation pour chacune des activités.

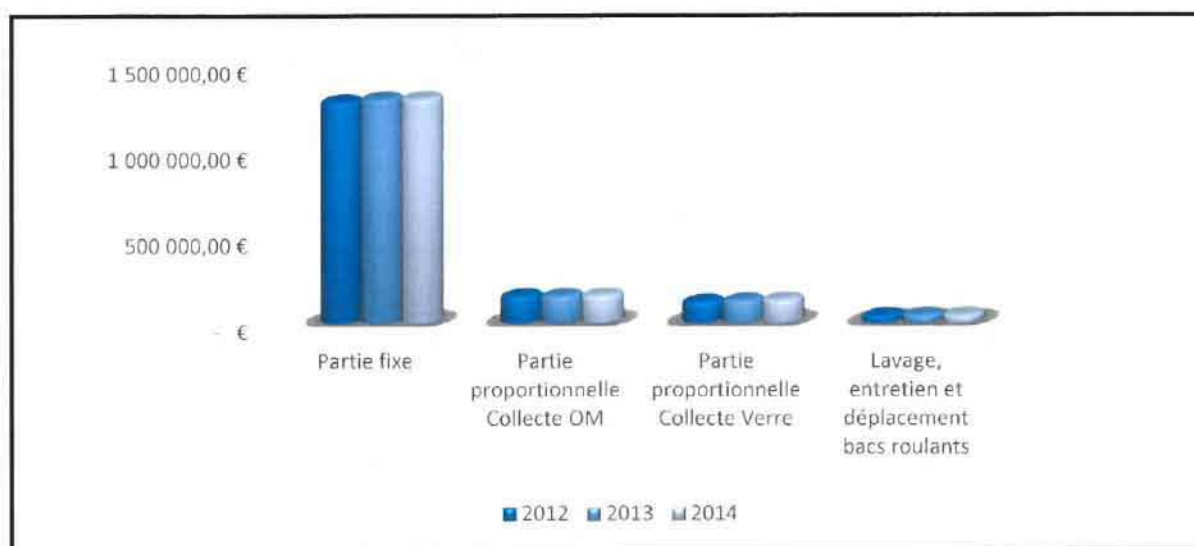
Activité	Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Début du contrat	Fin du contrat	Objet du contrat
Contrats conclus par le SMICTOM					
Collecte	Marché de service	Société COVERED	6 juillet 2011	5 juillet 2015 + 2 ans reconductible	<ul style="list-style-type: none"> • ramassage des ordures ménagères • collecte sélective • lavage des bacs roulants • collecte hebdomadaire des écarts • collecte des encombrants • exploitation des déchetteries
Déchetterie	Marché de service	Société SOCCOIM	18 Juillet 2011	18 juillet 2015 + 2 ans reconductible	<ul style="list-style-type: none"> • tri des déchets recyclables
Tri	Marché de service	Société SOREPAR	1 ^{er} Juillet 2011	30 juin 2015 + 2 ans reconductible	<ul style="list-style-type: none"> • transport des déchets verts
Déchetterie	Marché de service	Société SOCCOIM	1 ^{er} janvier 2014	31 décembre 2014	
Contrats conclus par le SYCTOM					
Marché de transfert	Marché de service	Société OURRY SA	1 ^{er} avril 2009 1 ^{er} octobre 2014	30 septembre 2014 30 septembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> • transfert des OM du SICTOM • transfert des cendres de l'UIOM d'Arrabloy • exploitation de la station de transit
Unité d'incinération	Marché de service	Société CIDEME	16 décembre 1999 (date prise en charge de l'installation)	15 décembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> • exploitation de l'UIOM d'Arrabloy
ISDND	Délégation de service public	Société ECOVALIS	14 février 2011	08 juillet 2017	<ul style="list-style-type: none"> • exploitation de l'ISDND
Compostage	Marché de service	Société SETRAD	1 ^{er} janvier 2013	31 décembre 2013 + 2 fois un an reconductible	<ul style="list-style-type: none"> • compostage des végétaux du SMICTOM • compostage des végétaux du SICTOM
Traitement des gravats	Marché de service	Société ECOVALIS	1 ^{er} avril 2012	30 juin 2015	<ul style="list-style-type: none"> • enfouissement des déchets inertes du SICTOM

B. Les dépenses et leurs financements

1. Le service de collecte des déchets ménagers

La rémunération de l'entreprise, due mensuellement par le SMICTOM, est composée d'une partie forfaitaire, correspondant aux frais fixes, ainsi que des parties proportionnelles aux tonnages collectés.

	2012	2013	2014	Evolution
Partie fixe	1 288 389,48 €	1 304 908,14 €	1 306 259,99 €	0,10%
Partie proportionnelle Collecte OM	159 971,98 €	161 032,86 €	163 526,52 €	1,55%
Partie proportionnelle Collecte Verre	125 332,81 €	132 465,96 €	137 645,83 €	3,91%
Lavage, entretien et déplacement bacs roulants	44 466,08 €	46 448,06 €	47 311,18 €	1,86%
TOTAL TTC	1 620 172,35 €	1 646 868,02 €	1 656 757,52 €	0,60%



Le financement du service est assuré par les contributions des collectivités adhérentes au SMICTOM. Ces contributions sont diminuées des recettes perçues par le Syndicat pour la vente du verre et pour la collecte des artisans, commerçants et industriels qui bénéficient de l'enlèvement de leurs déchets dans le cadre du ramassage traditionnel des ordures ménagères.

2. La collecte et le tri des déchets recyclables

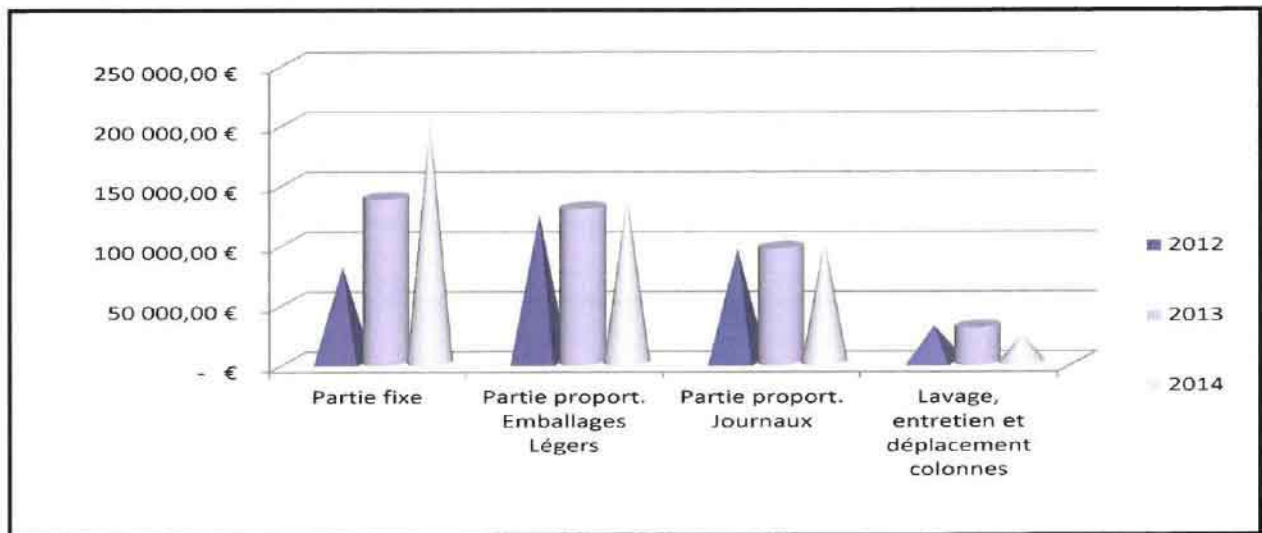
Les coûts liés à la collecte sélective se décomposent en deux parties : la collecte des déchets recyclables d'une part et le tri des matériaux recyclables d'autre part. Pour la collecte sélective, la rémunération du prestataire est proportionnelle au tonnage collecté.

Pour le tri, la rémunération du prestataire est fonction, d'une part, du tonnage traité et, d'autre part, de la qualité du travail effectué par les trieurs.

Rappel : les frais pour la collecte sélective et le tri des matériaux recyclables ont une évolution importante car l'année 2013 a vu le passage en porte à porte de 2 communes à 11 communes à compter du 1^{er} juillet 2013.

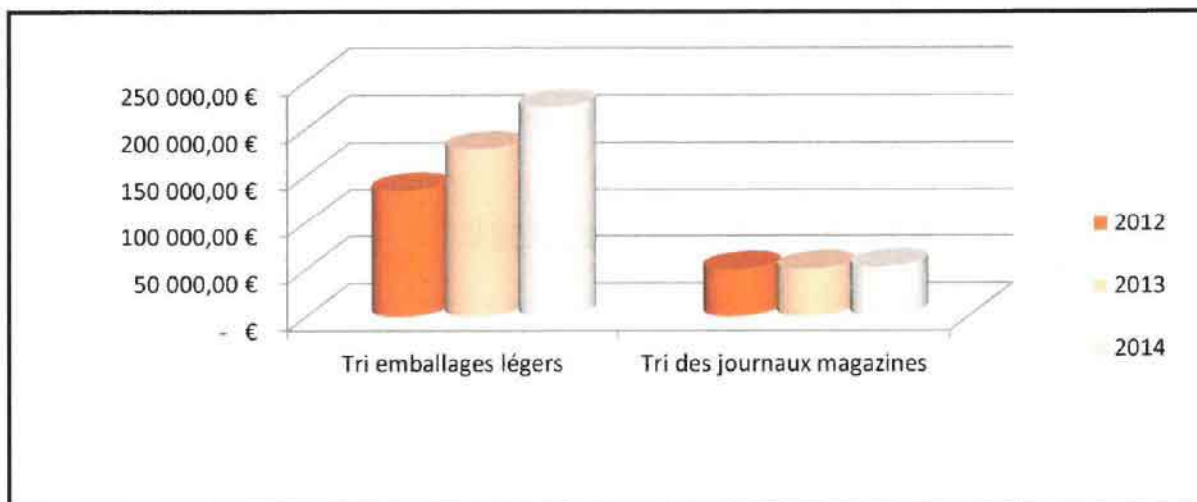
La collecte sélective

	2012	2013	2014	Evolution
Partie fixe	79 757,20 €	138 987,35 €	200 834,04 €	44,50%
Partie proportionnelle Emballages légers	123 716,63 €	130 772,92 €	138 132,73 €	5,63%
Partie proportionnelle Journaux magazines	94 838,10 €	97 571,28 €	101 878,94 €	4,41%
Lavage, entretien et déplacement colonnes	30 208,80 €	31 555,33 €	22 679,40 €	-28,13%
TOTAL TTC	328 520,73 €	398 886,88 €	463 525,11 €	16,20%



Le tri des matériaux recyclables

	2012	2013	2014	Evolution
Tri des emballages légers	143 021,28 €	178 188,67 €	222 358,19 €	24,79%
Tri des Journaux magazines	49 447,34 €	50 078,40 €	51 929,75 €	3,70%
TOTAL TTC	192 468,62 €	228 267,07 €	274 287,94 €	20,16%



3. Le service d'élimination des encombrants et exploitation des déchetteries

La rémunération de l'entreprise, due mensuellement par le SMICTOM, est composée d'une partie forfaitaire correspondant aux frais fixes ainsi que des parties proportionnelles fonctions aux tonnages collectés ou aux tonnages déposés en déchetteries.

La déchetterie de Briare a été mise en service le 1^{er} juillet 2014 d'où l'augmentation significative de la partie fixe.

	2012	2013	2014	Evolution
Partie fixe	436 667,47 €	454 565,02 €	510 286,46 €	12,26%
Partie proportionnelle des déchetteries	304 227,68 €	322 776,23 €	340 227,81 €	5,41%
Partie proportionnelle Collecte Services Techniques	26 880,41 €	31 093,66 €	25 936,44 €	-16,59%
Partie proportionnelle Collecte encombrants en PAP	28 549,93 €	52 573,86 €	66 092,39 €	25,71%
Partie proportionnelle transport des déchets verts	102 915,71 €	141 074,20 €	171 621,73 €	21,65%
TOTAL TTC	796 325,49 €	861 008,77 €	942 543,10 €	9,47%

La partie proportionnelle Collecte Services Techniques est en diminution due à la suppression de la benne des Services Techniques de Briare à compter de l'ouverture de la déchetterie de Briare soit le 1^{er} juillet 2014.

Le financement du service est assuré par les contributions des collectivités adhérentes au SMICTOM. Ces contributions sont diminuées des recettes perçues par le Syndicat pour les apports en déchetteries des artisans, commerçants et industriels, ainsi que par le remboursement du transport des encombrants (142 247,47 €) effectué par le SYCTOM des régions de Gien et Châteauneuf sur Loire

4. Les recettes liées aux services

Services	Recettes		
	2012	2013	2014
Collecte des ordures ménagères des professionnels	14 775,25	15 126,92	15 789,74
Collecte sélective :			
Verre	37 020,11	37 903,33	40 083,34
Emballages légers	87 774,41	86 071,13	95 196,08
Journaux / magazines	96 376,77	74 747,12	99 437,12
Déchetteries :			
Fer	131 521,11	104 145,07	87 817,59
Papiers / Cartons	8 842,96	5 744,17	5 583,80
Apports des professionnels	32 361,25	34 979,06	35 245,89
Eco-organismes :			
Eco-folio	26 207,19	43 782,20	37 643,12
D3E	18 672,83	19 165,05	21 938,17
Eco-emballages	320 488,23	302 581,37	378 453,37

5. Le service de traitement des déchets ménagers

a) L'unité d'incinération

- Dépenses d'exploitation (en € HT) :

Parties fixes	Parties proportionnelle	TGAP	Refacturations Scories	Total HT
3 069 413,04 €	2 510 054,12 €	333 920,68 €	579 482,88 €	6 492 870,72 €

- Recettes liées à l'exploitation :

DIB	Boues	OM ext.	EDF	DH	Total HT
804 221,25 €	114 391,98 €	979 468,38 €	594 179,56 €	239 666,96 €	2 731 928,13 €

b) L'installation de stockage des déchets non dangereux (Enfouissement)

Coût de traitement	TGAP	Coût post exploitation	Total HT
616 079,72 €	310 759,00 €	133 025,65 €	1 059 864,37 €

- Recettes liées à l'exploitation : 263 741,40 € HT

c) Le transfert des ordures ménagères et des résidus d'incinération (cendres)

Le coût du transfert des ordures ménagères et des résidus d'incinération se détaille comme suit :

- Transfert OM de Châteauneuf sur Loire : 218 374,95 € HT
- Transfert résidus d'incinération : 11 157,94 € HT
- Refus de chaîne de préparation : 452,40 € HT

d) Le compostage

Le coût du compostage s'élève à la somme de 254 783,18 € HT se détaillant :

- compostage des végétaux du SMICTOM de Gien : 103 969,64 € HT
- compostage des végétaux du SICTOM de Châteauneuf : 150 813,54 € HT

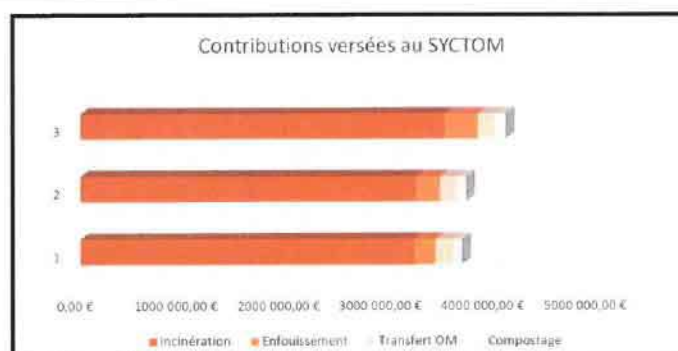
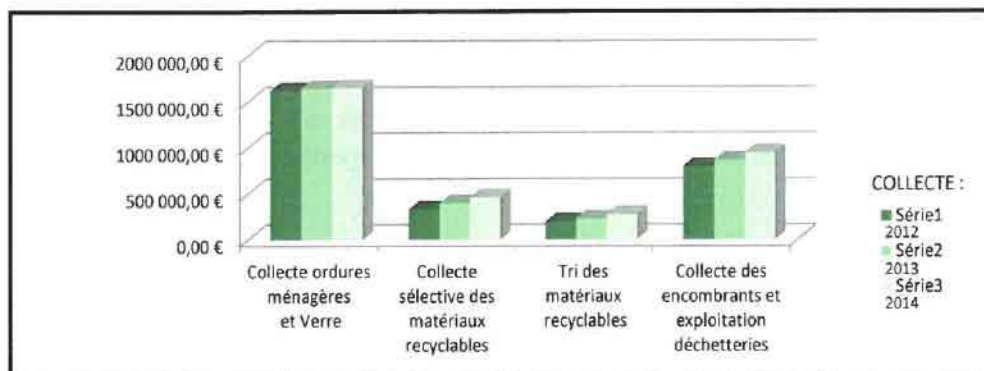
e) Traitement des déchets inertes issus du territoire du SICTOM

Le coût de l'enfouissement des déchets inertes du SICTOM de Châteauneuf sur Loire s'est élevé à la somme de 18 567,09 € HT.

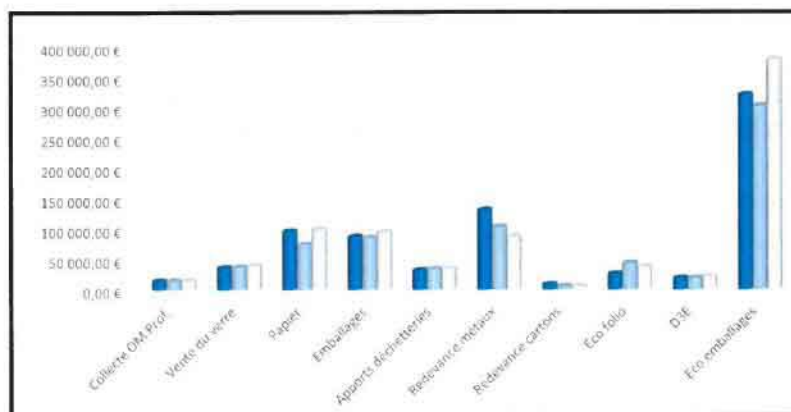
6. Synthèse des dépenses et des financements

Les bilans sont effectués en fonction des coûts et des recettes réelles constatées sur l'exercice 2014, indépendamment des montants des contributions versées par les collectivités adhérentes.

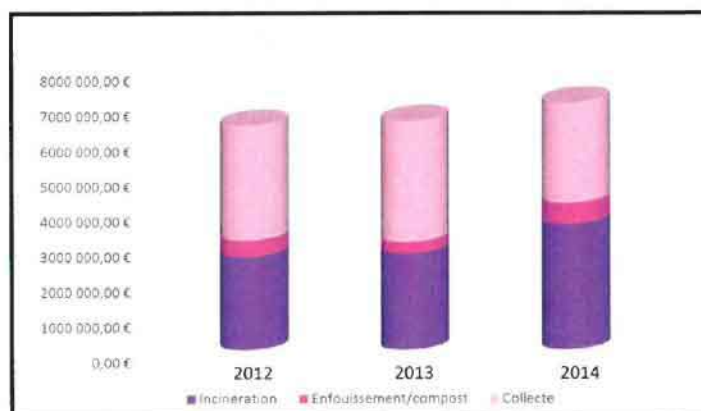
• Synthèse des dépenses (en € HT)



• Synthèse des recettes hors contributions (en € HT)



• Synthèse des contributions reçues des communautés de communes (en € HT)



Présentation de la Collectivité.....	3
I. <u>Les indicateurs techniques</u>	4
A. <u>La collecte des déchets ménagers</u>	4
1. <u>Les déchets des ménages</u>	4
a) Territoire desservi et organisation générale.....	4
b) Les déchets ménagers	4
c) Les collectes séparatives	4
d) Les déchets encombrants et assimilés	5
e) Les déchetteries	5
2. <u>Les déchets non ménagers</u>	6
a) Collecte en porte à porte	6
b) Déchetteries	6
3. <u>Les tonnages enlevés et leur évolution</u>	7
a) Collecte et déchetteries	7
b) Les performances de la collecte sélective	7
c) Les D.E.E.E	8
B. <u>Le traitement des déchets ménagers</u>	9
1. <u>Nature des traitements</u>	10
1.1 Prestations de traitement assurées par le SMICTOM	10
a) Le tri	10
1.2 Prestations de traitement assurées par le SYCTOM	10
a) Le transfert	10
b) Le compostage	10
c) Le centre de stockage des déchets ultimes.....	11
d) L'incinération	11
2. <u>Tonnages traités</u>	11
II. <u>Les indicateurs financiers</u>	13
A. <u>Les modalités d'exploitation</u>	13
B. <u>Les dépenses et leurs financements</u>	14
1. Le service de collecte des déchets ménagers	14
2. La collecte et le tri des déchets recyclables	14
3. Le service d'élimination des encombrants et exploitation des déchetteries	16
4. Les recettes liées aux services	16
5. Le service de traitement des déchets ménagers	17
6. Synthèse des dépenses et des financements	18
III. <u>Bilan communications et animations</u>.....	19
IV. <u>La redevance spéciale</u>.....	20
V. <u>Annexes</u>.....	23
Annexe 1 : organigramme du SMICTOM.....	24
Annexe 2 : La gestion des flux des déchets	25
Annexe 3 : La fréquentation des particuliers et professionnels en déchetterie.....	26

III. Bilan communication et animations

1. Animations

Pour l'année 2014, les publics visés allaient de la grande section de Maternelle au Collège mais également des jeunes adultes via des instituts de formations.

Les animateurs du SMICTOM auront donc procédé à 72 interventions au sein d'établissements scolaires et rencontré plus de 1 700 participants.

Thème de séance	Nombre d'interventions	Nombre de participants
Réduisons nos déchets	17	401
Tri et recyclage	15	338
Papier recyclé	24	560
Animation globale « déchets »	15	375
Divers (Olympiades des sciences)	1	65
TOTAUX	72	1739

Les jeux pour les animations scolaires ont fait peau neuve en vue de la rentrée scolaire 2014/2015.

2. Communication

Durant l'année 2014, deux numéros du « Journal du Smictom » ont été réalisés (n°19 et 20), ils ont été distribués respectivement en Juillet et Décembre 2014.

De plus, des panneaux de consignes de tri pour la déchetterie de Briare ont été créés ainsi que la mise à jour du site internet du SMICTOM.

IV. La redevance spéciale

Recettes des administrations extérieures 2014

Administrations	Trimestre				TOTAL
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	
Collège Albert Camus	2 035,00 €	2 035,00 €	2 035,00 €	2 035,00 €	8 140,00 €
Collège Henri Becquerel	430,13 €	430,13 €	430,13 €	430,13 €	1 720,52 €
Collège Pierre Dezarnaulds	693,75 €	693,75 €	693,75 €	693,75 €	2 775,00 €
Collège Ernest Bildstein	1 942,50 €	1 942,50 €	1 942,50 €	1 942,50 €	7 770,00 €
Collège Jean Mermoz	777,00 €	777,00 €	777,00 €	777,00 €	3 108,00 €
Collège Les Clorisseaux	1 017,50 €	1 017,50 €	1 017,50 €	1 017,50 €	4 070,00 €
Lycée Bernard Palissy	2 475,00 €	2 475,00 €	2 475,00 €	2 475,00 €	9 900,00 €
Lycée Professionnel Marguerite Audoux	1 650,00 €	1 650,00 €	750,00 €	1 500,00 €	5 550,00 €
CCI du Loiret	65,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	65,00 €
BS MAT	5 200,00 €	5 200,00 €	5 200,00 €	5 200,00 €	20 800,00 €
Pôle Emploi	260,00 €	260,00 €	260,00 €	260,00 €	1 040,00 €
I.G.N Nogent sur Vernisson	195,00 €	195,00 €	195,00 €	195,00 €	780,00 €
O.N.F Arbofolia Nogent sur Vernisson	162,50 €	162,50 €	162,50 €	162,50 €	650,00 €
Conseil Général du Loiret	637,00 €	637,00 €	637,00 €	637,00 €	2 548,00 €
La Poste	1 118,00 €	1 118,00 €	1 118,00 €	1 118,00 €	4 472,00 €
Trésor Public Gien et Briare	299,00 €	299,00 €	299,00 €	299,00 €	1 196,00 €
Centre des Finances Publiques de Gien	312,00 €	312,00 €	312,00 €	312,00 €	1 248,00 €
VNF Briare	156,00 €	156,00 €	156,00 €	156,00 €	624,00 €
VNF Montargis	104,00 €	407,75 €	542,75 €	81,50 €	1 136,00 €
SDIS du Loiret	1 209,00 €	1 209,00 €	1 209,00 €	1 209,00 €	4 836,00 €
SAEP	32,50 €	32,50 €	32,50 €	32,50 €	130,00 €
UDAF	32,50 €	32,50 €	32,50 €	32,50 €	130,00 €
UTA Gien	26,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26,00 €
SNCF	507,00 €	507,00 €	507,00 €	507,00 €	2 028,00 €
TOTAL	21 336,38 €	21 549,13 €	20 784,13 €	21 072,88 €	84 742,52 €

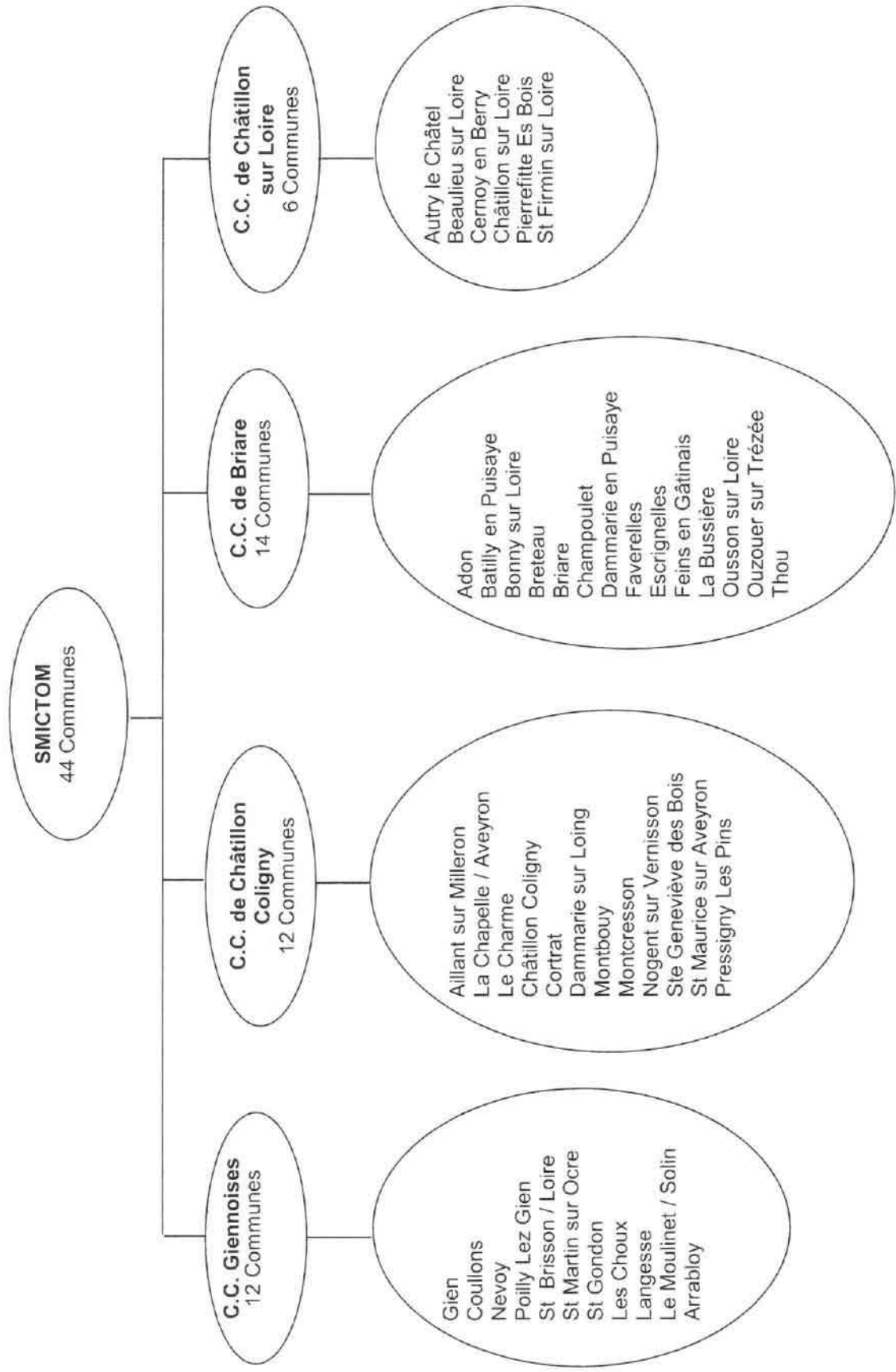
Recettes des collectivités membres du SMICTOM 2014

Collectivités	Trimestre				TOTAL
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	
Communauté Des Communes Giennoises:	811,55 €	1 080,50 €	1 080,50 €	1 080,50 €	4 053,05 €
Arrabloy	204,00 €	204,00 €	204,00 €	204,00 €	816,00 €
Boismorand	117,50 €	83,50 €	185,50 €	134,50 €	521,00 €
Coullons	1 617,00 €	1 562,00 €	1 782,00 €	1 782,00 €	6 743,00 €
Gien	6 065,51 €	6 065,51 €	6 065,51 €	6 065,51 €	24 262,04 €
Langesse	32,50 €	44,50 €	32,50 €	32,50 €	142,00 €
Le Moulinet sur Solin	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Les Choux	136,15 €	148,00 €	112,00 €	136,00 €	532,15 €
Nevoy	615,25 €	577,75 €	690,25 €	765,25 €	1 206,00 €
Poilly Lez Gien	1 206,00 €	1 393,50 €	1 393,50 €	1 318,50 €	5 311,50 €
St Brisson sur Loire	767,00 €	717,00 €	817,00 €	617,00 €	2 918,00 €
St Gondon	376,00 €	342,00 €	359,00 €	359,00 €	1 436,00 €
St Martin sur Ocre	736,75 €	736,75 €	736,75 €	736,75 €	2 947,00 €
S.I.R.I.S Boismorand - Les Choux	314,50 €	314,50 €	314,50 €	314,50 €	1 258,00 €
S.I.L.S St Gondon - St Florent	268,25 €	268,25 €	268,25 €	268,25 €	1 073,00 €
TOTAL	13 267,96 €	13 537,76 €	14 041,26 €	13 814,26 €	54 661,24 €
Communauté des Communes de Briare:	45,00 €	45,00 €	45,00 €	45,00 €	180,00 €
Adon	132,50 €	132,50 €	207,50 €	182,50 €	655,00 €
Batilly en Puisaye	13,00 €	13,00 €	30,00 €	13,00 €	69,00 €
Bonny sur Loire	1 246,00 €	1 366,50 €	1 412,00 €	1 321,00 €	5 345,50 €
Breteau	0,00 €	17,00 €	0,00 €	0,00 €	17,00 €
Briare	3 177,20 €	3 252,20 €	3 252,20 €	3 252,20 €	12 933,80 €
Champoulet	16,20 €	16,25 €	33,25 €	16,25 €	81,95 €
Dammarie en Puisaye	9,75 €	9,75 €	9,75 €	9,75 €	39,00 €
Faverelles	13,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	52,00 €
Escrignelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Feins en Gâtinais	13,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	52,00 €
La Bussière	136,00 €	112,00 €	136,00 €	100,00 €	484,00 €
Ousson sur Loire	146,75 €	248,75 €	197,75 €	197,75 €	791,00 €
Ouzouer sur Trezée	1 486,50 €	1 448,50 €	1 448,50 €	1 223,50 €	5 607,00 €
Thou	37,50 €	37,50 €	0,00 €	0,00 €	75,00 €
S.I.L.S Adon - La Bussière	166,50 €	166,50 €	166,50 €	166,50 €	666,00 €
TOTAL	6 638,90 €	6 891,45 €	6 964,45 €	6 553,45 €	27 048,25 €

Communauté des Communes de Châtillon sur Loire :	91,00 €	91,00 €	91,00 €	91,00 €	364,00 €
Autry Le Châtel	1 126,50 €	787,50 €	787,50 €	712,50 €	3 414,00 €
Beaulieu sur Loire	599,50 €	623,50 €	665,50 €	611,50 €	2 500,00 €
Cernoy en Berry	250,00 €	250,00 €	287,50 €	362,50 €	1 150,00 €
Châtillon sur Loire	1 808,00 €	1 833,00 €	1 833,00 €	1 833,00 €	7 307,00 €
Pierrefittes Es Bois	0,00 €	0,00 €	34,00 €	0,00 €	34,00 €
Saint Firmin sur Loire	85,00 €	51,00 €	153,00 €	119,00 €	408,00 €
S.I.R.I.S Cernoy en Berry - Pierrefitte Es Bois	268,25 €	268,25 €	268,25 €	268,25 €	1 073,00 €
TOTAL	4 228,25 €	3 904,25 €	4 119,75 €	3 997,75 €	16 250,00 €
Communauté des Communes de Chatillon-Coligny :	312,00 €	312,00 €	312,00 €	312,00 €	1 248,00 €
Aillant sur Milleron	228,00 €	265,50 €	228,00 €	340,50 €	1 062,00 €
Châtillon-Coligny	130,00 €	130,00 €	130,00 €	220,00 €	610,00 €
Cortrat	13,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	52,00 €
Dammarie sur Loing	10,00 €	20,00 €	40,00 €	40,00 €	110,00 €
La Chapelle sur Aveyron	78,00 €	78,00 €	78,00 €	78,00 €	312,00 €
Le Charme	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montbouy	252,00 €	180,00 €	228,00 €	252,00 €	912,00 €
Montcresson	583,25 €	695,75 €	695,75 €	620,75 €	2 595,50 €
Nogent sur Vernisson	254,00 €	194,00 €	254,00 €	374,00 €	1 076,00 €
Ste Geneviève des Bois	228,50 €	218,50 €	218,50 €	218,50 €	884,00 €
Saint Maurice sur Aveyron	169,25 €	157,25 €	181,25 €	157,25 €	665,00 €
S.I.I.S Montbouy - La Chapelle sur Aveyron	444,00 €	444,00 €	444,00 €	444,00 €	1 776,00 €
TOTAL	2 702,00 €	2 708,00 €	2 822,50 €	3 070,00 €	11 302,50 €
TOTAUX	26 837,11 €	27 041,46 €	27 947,96 €	27 435,46 €	109 261,99 €

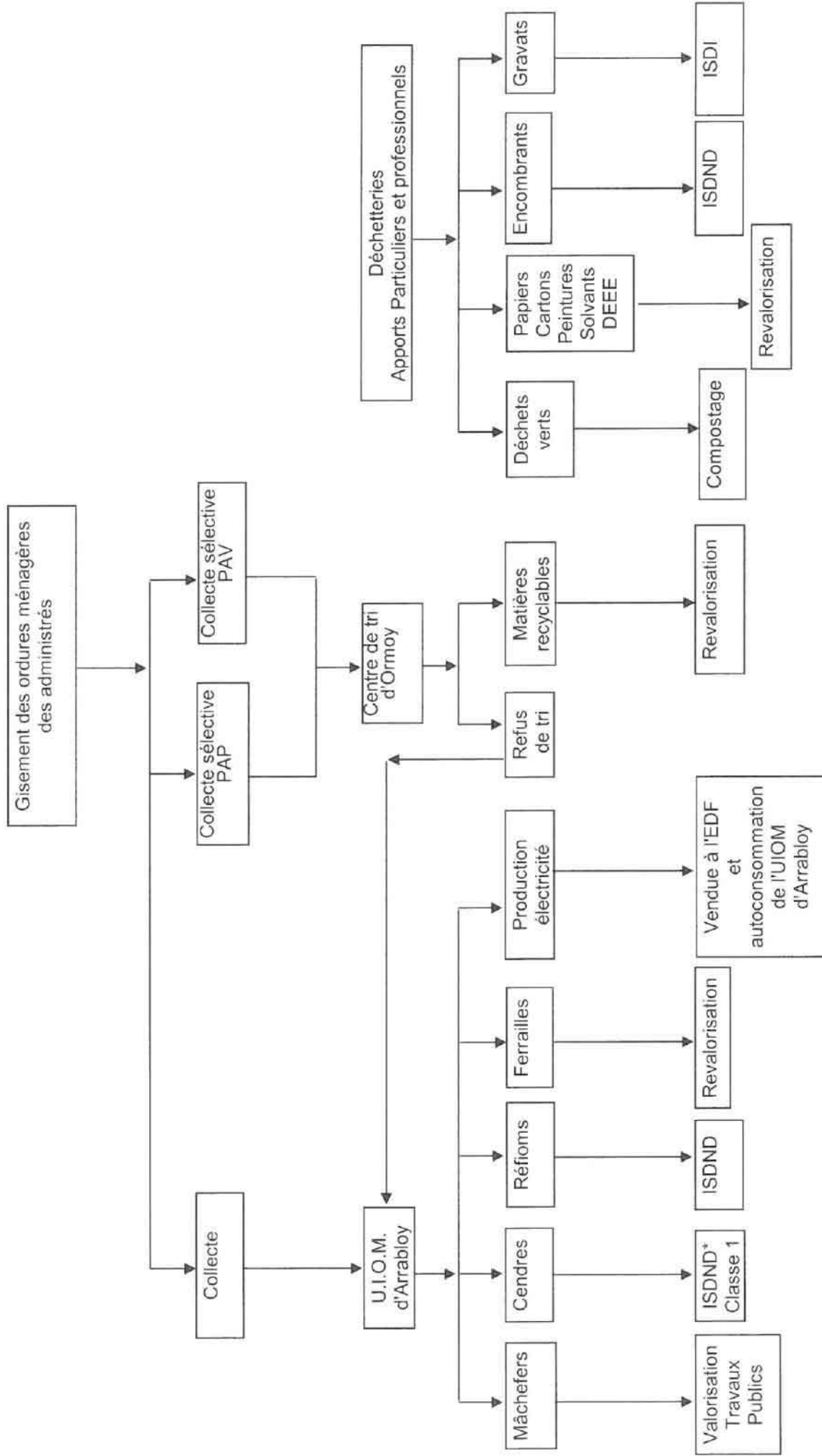
ANNEXES

ORGANIGRAMME DU SMICTOM



GESTION DES FLUX DES DECHETS

Annexe 2



* ISDD = Installation de stockage des déchets dangereux

Janvier

DECHETTERIES	Particuliers	Professionnels
Arrabloy	2 020	40
Bonny sur Loire	1 339	21
Châtillon sur Loire	1 632	42
Nogent sur Vernisson	1 314	36
Ste Geneviève des Bois	1 453	24
Poilly Lez Gien	2 732	74
TOTAL	10 490	237

Février

DECHETTERIES	Particuliers	Professionnels
Arrabloy	1 658	32
Bonny sur Loire	1 435	18
Châtillon sur Loire	1 463	38
Nogent sur Vernisson	926	36
Ste Geneviève des Bois	1 424	37
Poilly Lez Gien	2 606	65
TOTAL	9 512	226

Mars

DECHETTERIES	Particuliers	Professionnels
Arrabloy	3 279	29
Bonny sur Loire	2 095	30
Châtillon sur Loire	2 427	41
Nogent sur Vernisson	1 739	39
Ste Geneviève des Bois	2 149	27
Poilly Lez Gien	4 143	36
TOTAL	15 832	202

Avril

DECHETTERIES	Particuliers	Professionnels
Arrabloy	3 151	14
Bonny sur Loire	2 062	23
Châtillon sur Loire	2 754	37
Nogent sur Vernisson	1 846	47
Ste Geneviève des Bois	2 179	39
Poilly Lez Gien	5 707	72
TOTAL	17 699	232

Mai

DECHETTERIES	Particuliers	Professionnels
Arrabloy	2 783	33
Bonny sur Loire	1 965	16
Châtillon sur Loire	2 925	25
Nogent sur Vernisson	1 748	43
Ste Geneviève des Bois	2 582	34
Poilly Lez Gien	6 414	63
TOTAL	18 417	214

Juin

DECHETTERIES	Particuliers	Professionnels
Arrabloy	2 506	38
Bonny sur Loire	1 893	24
Châtillon sur Loire	2 825	48
Nogent sur Vernisson	2 098	36
Ste Geneviève des Bois	2 216	44
Poilly Lez Gien	6 939	60
TOTAL	18 477	250

Juillet

DECHETTERIES	Particuliers	Professionnels
Arrabloy	2 756	50
Bonny sur Loire	2 041	20
Briare	432	12
Châtillon sur Loire	2 365	32
Nogent sur Vernisson	2 012	50
Ste Geneviève des Bois	2 714	37
Poilly Lez Gien	6 930	62
TOTAL	19 250	263

Août

DECHETTERIES	Particuliers	Professionnels
Arrabloy	2 033	19
Bonny sur Loire	2 765	11
Briare	1 817	23
Châtillon sur Loire	3 087	21
Nogent sur Vernisson	2 444	34
Ste Geneviève des Bois	2 789	25
Poilly Lez Gien	4 661	27
TOTAL	19 596	160

Septembre

DECHETTERIES	Particuliers	Professionnels
Arrabloy	2 673	36
Bonny sur Loire	2 014	25
Briare	1 610	26
Châtillon sur Loire	2 749	48
Nogent sur Vernisson	2 295	42
Ste Geneviève des Bois	2 639	28
Poilly Lez Gien	7 533	62
TOTAL	21 513	267

Octobre

DECHETTERIES	Particuliers	Professionnels
Arrabloy	2 664	41
Bonny sur Loire	2 040	35
Briare	1 700	34
Châtillon sur Loire	3 072	46
Nogent sur Vernisson	2 272	57
Ste Geneviève des Bois	2 206	44
Poilly Lez Gien	6 815	110
TOTAL	20 769	367

Novembre

DECHETTERIES	Particuliers	Professionnels
Arrabloy	2 203	29
Bonny sur Loire	1 536	27
Briare	1 422	34
Châtillon sur Loire	1 954	71
Nogent sur Vernisson	1 598	45
Ste Geneviève des Bois	1 849	51
Poilly Lez Gien	4 089	61
TOTAL	14 651	318

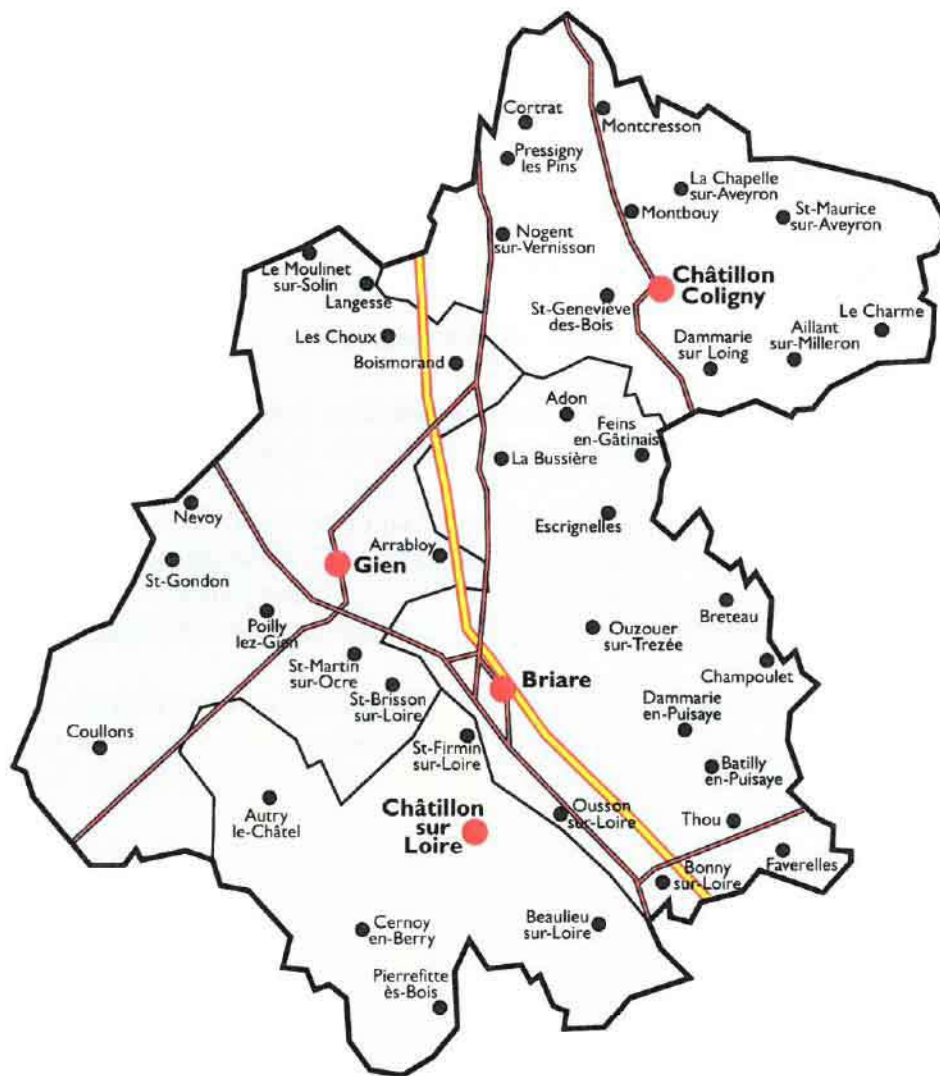
Décembre

DECHETTERIES	Particuliers	Professionnels
Arrabloy	1 314	39
Bonny sur Loire	1 311	31
Briare	928	25
Châtillon sur Loire	1 333	55
Nogent sur Vernisson	1 377	36
Ste Geneviève des Bois	1 466	35
Poilly Lez Gien	2 709	56
TOTAL	10 438	277

Présentation de la Collectivité

Le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères des Cantons de Gien, Châtillon Coligny, Briare et Châtillon sur Loire (SMICTOM) a pour compétence la collecte des ordures ménagères, la gestion des déchetteries et le tri des emballages légers, journaux-magazines ainsi que le verre.

Le territoire du SMICTOM se présente comme suit :



LEXIQUE

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
DASRI	Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux
DDM	Déchets Dangereux des Ménages
DEEE ou D3E	Déchets
DH	Déchets Hospitaliers
DI	Déchets Inertes
DIB	Déchet Industriel Banal
DV	Déchets Verts
G	Gravat
GEM	Gros Electro-Ménager
ISDD	Installation de Stockage des Déchets Dangereux
ISDND	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
OM	Ordures Ménagères
PAM	Petit Appareil Ménager
PAP	Porte à Porte
PAV	Point d'Apport Volontaire
REFIOM	Résidus d'Epuration des Fumées Issus de l'Incinération des Ordures Ménagères
SICTOM	Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères - Châteauneuf / Loire
SMICTOM	Syndicat Mixte Centrale de Traitement des déchets des cantons de Gien Briare Chatillon/ Loire et Chatillon Coligny
STEP	Station d'Epuraton
SYCTOM	Syndicat Mixte Central de Traitement des Déchets de Gien et Chateauneuf sur Loire
TGAP	Taxe Générale des Activités Polluantes
TV	Tout Venant
TVI	Tout Venant Incinérable

I. Les indicateurs techniques

A. La collecte des déchets ménagers

Au sein du Syndicat mixte de collecte et de traitement des cantons de Gien, Châtillon Coligny, Briare et Châtillon sur Loire, le service de collecte regroupe deux entités de gestion distinctes :

- la collecte des ordures ménagères et matériaux recyclables ;
- la collecte des encombrants et des déchets assimilés : celle-ci s'effectue principalement par l'intermédiaire du réseau de déchetteries. Un service de collecte est également organisé pour l'enlèvement à domicile ;
- pour ce qui concerne la collecte des déchets non ménagers (artisans, commerçants), elle est effectuée par ces deux services si les déchets sont assimilables à ceux des ménages et si les quantités sont peu importantes.

1. Les déchets des ménages

a) Territoire desservi et organisation générale

Le SMICTOM assure la collecte des ordures ménagères pour l'ensemble des communes représentant 57 083 habitants, regroupé dans les organismes ci-après :

- Communauté des Communes Giennoises (12 communes)
- Communauté de Communes de Châtillon Coligny (12 communes)
- Communauté de Communes du canton de Briare (14 communes)
- Communauté de Communes du canton de Châtillon sur Loire (6 communes).

Concernant la fréquence de collecte des ordures ménagères, et compte tenu de la relative dispersion de l'habitat sur le territoire du Syndicat, certains écarts peuvent présenter une fréquence de collecte différente de celle du bourg de la commune en question.

b) La collecte des déchets ménagers

Pour les ordures ménagères, la collecte s'effectue principalement en porte-à-porte à l'exception de certains secteurs des centres villes, en raison des difficultés de passage pour les bennes, ou de quelques cas de maisons isolées (chemin rural privé). Dans ce cas, des points de regroupements de conteneurs à ordures ménagères sont mis en place.

c) Les collectes séparatives

Le Syndicat assure la collecte sélective du verre, des emballages légers et des papiers.

La collecte sélective du verre et du papier est effectuée en apport volontaire sur l'ensemble du Syndicat.

↳ La collecte des emballages recyclables est réalisée en porte à porte (hors hameaux et habitat vertical) sur les communes de Beaulieu sur Loire, Bonny sur Loire, Briare, Chatillon Coligny, Chatillon sur Loire, Coullons, Gien, Nogent sur Vernisson, Ouzouer sur Trézée et Poilly Lez Gien. Ce mode de collecte a été mis en place par substitution d'une collecte d'ordures ménagères par une collecte spécifique des emballages légers,

↳ La collecte des emballages légers est réalisée en apport volontaire pour les autres communes ainsi que les zones « d'habitat vertical » des communes de Beaulieu sur Loire, Bonny sur Loire, Briare, Chatillon Coligny, Chatillon sur Loire, Coullons, Gien, Nogent sur Vernisson, Ouzouer sur Trézée et Poilly Lez Gien.

d) Les déchets encombrants et assimilés

La collecte des déchets encombrants et assimilés est assurée par un service de ramassage à domicile.

Pour la collecte des encombrants en porte-à-porte, celle-ci est assurée une fois par an, selon un planning transmis aux communes. Les enlèvements des encombrants sont réalisés sur demande, aux adresses signalées préalablement en mairie par les particuliers. Pour les communes de Gien et de Briare, le ramassage est effectué selon les mêmes modalités que la collecte des ordures ménagères, sans que les usagers aient à signaler au préalable leur dépôt à enlever.

e) Les déchetteries

Le SMICTOM dispose d'un réseau de 7 déchetteries situées sur les communes suivantes : Arrabloy, Bonny sur Loire, Briare, Châtillon sur Loire, Nogent sur Vernisson, Sainte Geneviève des Bois et Poilly Lez Gien.

Communes	Localisation	Horaires d'ouverture
Arrabloy	Les Gâtines	Lundi au Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h Samedi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Bonny sur Loire	Route d'Auxerre Les Roncières	Lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h Samedi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Briare	ZIA Vaugereau La Croix St Marc	Lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h Samedi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Châtillon sur Loire	Zone artisanale	Lundi au Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h Samedi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Nogent sur Vernisson	Zone artisanale	Lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h Samedi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Ste Geneviève des Bois	Zone artisanale	Lundi au Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h Samedi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Poilly Lez Gien	Zone artisanale Les Clorisseaux	Lundi au Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h Samedi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

Les conditions d'accès aux déchetteries sont les suivantes :

Sont admis sur les déchetteries :

- les habitants résidant sur le territoire du SMICTOM,
- les services techniques municipaux et services publics des communes du SMICTOM,
- les professionnels, uniquement sur présentation d'une carte fournie par le SMICTOM.

Les usagers autorisés sont libres d'utiliser la déchetterie de leur choix.

Les particuliers, les services techniques et les établissements publics sont admis gratuitement quels que soient les volumes déposés. Les professionnels sont admis moyennant une participation financière, dont le montant est fixé par le SMICTOM, proportionnelle aux volumes déposés.

L'accès aux déchetteries est limité aux véhicules particuliers et camionnettes de PTAC inférieur à 3,5 tonnes.

La fréquentation en déchetteries pour les particuliers et les professionnels est détaillée par un tableau en Annexe 3.

2. Les déchets non ménagers

Le SMICTOM assure la collecte des déchets non ménagers par un ramassage en porte-à-porte en même temps que les déchets des ménages et par l'intermédiaire du réseau de déchetteries, à la condition que ces déchets soient assimilables aux déchets ménagers en quantités et en qualité.

a) Collecte en porte-à-porte

La collecte en porte-à-porte des professionnels s'effectue en même temps que les déchets ménagers, dans la limite de 1 100 litres par tournée et par établissement. Cette collecte est principalement assurée pour les bureaux, commerçants et petites entreprises.

Pour les artisans, commerçants et industriels dont le volume est supérieur à la limite fixée et bénéficiant quand même de l'enlèvement de leurs déchets dans le cadre du ramassage traditionnel des ordures ménagères, cette collecte est facturée par le Syndicat 80,11 € la tonne.

Le tonnage ainsi collecté en 2014 s'est élevé à 199,472 tonnes.

b) Déchetteries

Les professionnels sont admis en déchetteries, sur présentation d'une carte fournie par le Syndicat, et moyennant une participation financière proportionnelle aux volumes déposés.

Cette participation financière est fixée chaque année par le Comité syndical. La tarification des apports en déchetteries par les artisans, commerçants et industriels pour 2014 a été adoptée par délibération du Comité syndical le 20 février 2014, et se détaille comme suit :

- Encombrants : 16,84 € le m³
- Bois : 16,84 € le m³
- Gravats : 40,46 € le m³
- Cartons : 11,93 € le m³
- Végétaux : 25,56 € le m³

Le syndicat fixe, par ailleurs, un forfait minimum par apport de 5,00 €.

Les apports des professionnels, en 2014, se sont élevés à :

- déchets types tout-venant : 1 353,02 m³
- Bois : 101,093 m³
- gravats : 82,76 m³
- papiers / cartons : 125,215 m³
- végétaux : 273,478 m³

3. Les tonnages enlevés et leur évolution

a) Collecte et déchetteries

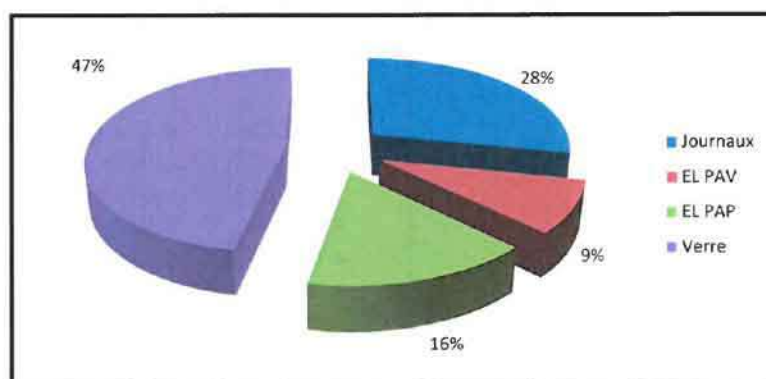
Matériaux	Tonnages			Evolution 2013-2014
	2012	2013	2014	
Collecte des ordures ménagères :	15 557,39	15 063,30	14 806,82	-1,70%
Collecte sélective :				
Collecte du verre	1 683,92	1 708,32	1 722,64	0,84%
Collecte des emballages légers PAP	234,64	372,96	572,86	53,60%
Collecte des emballages légers PAV	388,29	364,18	331,20	-9,06%
Collecte des journaux / magazines	1 040,18	1 027,24	1 040,76	1,32%
Collecte des encombrants et déchets verts :				
Collecte des encombrants PAP	137,75	128,75	167,10	29,79%
Collecte des encombrants des services techniques	318,15	348,35	240,05	-31,09%
Collecte des déchets verts des services techniques	386,52	414,30	406,58	-1,86%
Déchetteries :				
Encombrants non incinérables	4 809,29	5 419,40	6 080,48	12,20%
Encombrants incinérables	128,47	141,38	195,45	38,24%
Fer	708,02	675,94	638,08	-5,60%
Gravats	2 885,91	2 844,47	2 712,73	-4,63%
Végétaux	4 707,27	5 126,69	5 956,02	16,18%
Déchets Dangereux des Ménages	82,212	88,637	88,822	0,21%
Papiers / Cartons	257,52	270,08	283,71	5,05%
Bois	551,87	559,64	569,79	1,81%

La collecte des encombrants des services techniques est en nette diminution car à compter du mois d'août 2014, la benne des services techniques de Briare a été retirée suite à l'ouverture de la déchetterie de Briare.

b) Les performances de la collecte sélective

Mois	Journaux Magazines		Emballages PAV	Emballages PAP	Taux de refus des emballages
	Tonnages collectés	Taux de refus	Tonnages collectés	Tonnages collectés	
Janvier	119,84	1,89%	32,40	63,94	21,44%
Février	72,88	0,44%	23,82	44,96	20,64%
Mars	82,54	0,34%	24,08	38,82	15,18%
Avril	93,72	0,26%	26,88	38,12	12,22%
Mai	75,08	8,15%	31,68	49,50	17,30%
Juin	81,62	0,46%	28,08	47,66	17,07%
Juillet	112,30	3,74%	32,20	43,08	17,05%
Août	65,08	1,44%	26,72	34,80	17,01%
Septembre	88,20	0,69%	27,70	39,32	11,84%
Octobre	103,98	0,31%	29,82	72,68	15,53%
Novembre	87,74	1,82%	27,84	55,70	24,23%
Décembre	57,78	1,69%	19,98	44,28	14,77%
TOTAL	1 040,76		331,20	572,86	

Répartition des tonnages collectés des déchets recyclables :



c) Les D.E.E.E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)

	2012		2013		2014	
	Tonnes	Nombre d'appareils	Tonnes	Nombre d'appareils	Tonnes	Nombre d'appareils
GEM Hors Froid	117,00	2 658	107,50	2 113	127,70	2 511
GEM Froid	64,60	1 213	70,30	1 400	78,50	1 563
Ecrans	116,90	5 993	110,10	5 788	108,90	5 723
PAM	116,50	48 561	133,30	50 870	141,40	53 981
TOTAL	415,00	58 425	421,20	60 171	456,50	63 778

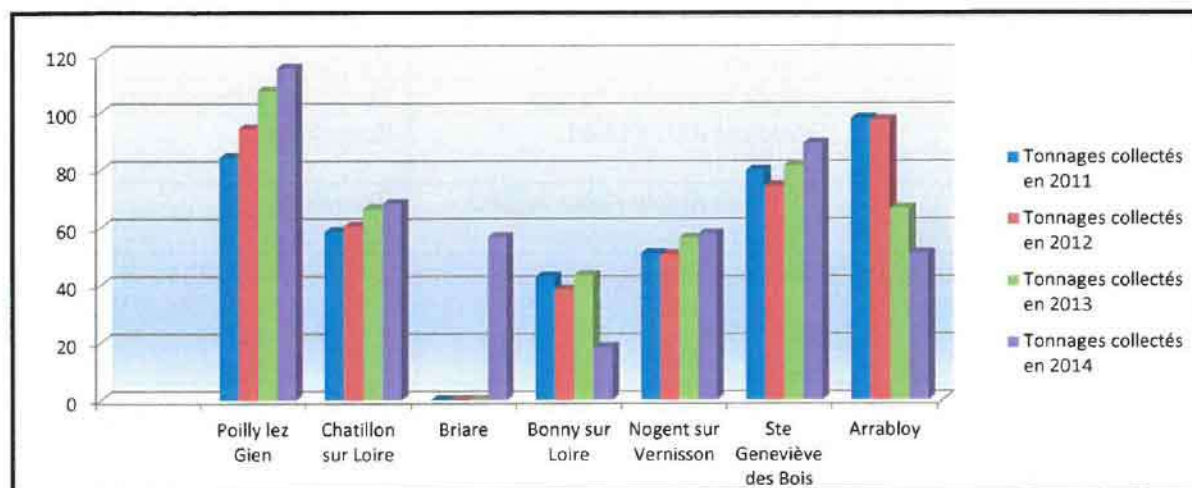
* GEM (Gros Electro Ménager) Froid : Réfrigérateur, Congélateur, Climatiseur...

* GEM (Gros Electro Ménager) Hors Froid : Lave-linge, sèche-linge, four...

* PAM : Petits Appareils Ménagers

Le Syndicat est composé de 7 points de collecte :

Déchetteries	Tonnes collectées en 2012	Tonnes collectées en 2013	Tonnes collectées en 2014	Evolution 2013-2014
Poilly lez Gien	94,30	107,40	115,40	7%
Chatillon sur Loire	60,40	66,40	68,20	3%
Bonny sur Loire	38,30	43,30	56,70	31%
Briare	0,00	0,00	18,30	100%
Nogent sur Vernisson	50,50	56,30	57,80	3%
Ste Geneviève des Bois	74,30	81,30	89,10	10%
Arrabloy	97,20	66,50	51,00	-23%
TOTAL	415,00	421,20	456,50	8%



B. Le traitement des déchets ménagers

Le traitement des déchets ménagers regroupe le tri, le transfert, l'enfouissement et l'incinération.

Le tri des déchets recyclables relève de la compétence du SMICTOM

Le transfert, l'enfouissement et l'incinération relèvent de la compétence du Syndicat mixte central de traitement des déchets des régions de Gien et Châteauneuf sur Loire (SYCTOM), et ce conformément à l'arrêté préfectoral du 19 mai 1994 portant création du Syndicat.

Le SYCTOM est composé du SMICTOM des cantons de Gien Châtillon Coligny, Briare et Châtillon sur Loire et du SICTOM de la région de Châteauneuf sur Loire, soit un total de 108 communes regroupant 141 227 habitants.

Localisation des unités de traitement des déchets ménagers et assimilés – mode de traitement

Produits	Unité de traitement / localisation	Mode de traitement
Ordures ménagères résiduelles	Usine d'incinération d'Arrabloy	Incinération avec valorisation énergétique
Emballages	Centre de tri d'Ormoy	Tri et recyclage dans le cadre de la garantie de reprise Eco-Emballages
Journaux – magazines	Centre de tri d'Ormoy	Tri et recyclage
Verre	Aire de regroupement	Prise en charge par le verrier